

Contrat de location du Mobile-home.

A transmettre rempli par email à dcardon80090@gmail.com

Entre les soussignés

M. Didier CARDON 17 allée le Chevalier Appt 65 80090 Amiens

Ci-après désigné le bailleur

Et.....

Ci -après désigné le locataire

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier

Le bailleur propose au locataire qui y consent de lui louer un mobile home de type OHARA qui est actuellement installé au Camping Atlantic Club Montalivet Avenue de l'Europe 33930 Vendays-Montalivet Aquitaine - FRANCE.

Mobile Home Estuaire 122. (Voir plan joint). Heure d'arrivée 16h et heure de départ 10h.

La location est conclue pour la période comprise entre leet le.....

Article 2

Le locataire s'engage à verser au bailleur le prix de la location saisonnière qui lui est consentie soit€. Ce prix est payable selon les modalités suivantes :

- Locataire verse au bailleur à la réservation 30% du montant soit
- Le solde devra être payé à la réservation ou au minimum 1 mois avant l'arrivée du locataire au mobile home. Soit le Soit

A réception du contrat de location et de l'acompte le propriétaire bloquera définitivement la période. Les paiements doivent être versés par virement sur le compte du RIB Joint.

Article 3

Le locataire sera tenu de répondre des dégradations qu'il aurait occasionnées et de rendre le mobile home en bonne état de propreté.

Veillez indiquer si vous souhaitez amener un animal (30€ en plus du prix prévu)

OUI-NON.

Dans ce cas là il faut ajouter cette somme au prix proposé, c'est le bailleur qui réglera TOHAPI comme les 80 euros (compris dans le prix) pour l'accès aux équipements du camping (6 bracelets).

Article 4

Il est précisé que

Le mobile home a une surface habitable de 30 m2 à laquelle il faut ajouter une Terrasse de 21 m2.

Il comporte 4 pièces :

- 1 chambre avec 1lit 2 places 140 cm + espace de rangement.
- 2 chambres avec 2 lits 90 cm pour 1 personne chacune + espace de rangement.
- 1 salles de bain - 1WC séparé
- Un espace de vie avec canapé, rangement, un espace cuisine équipée : Frigo, micro-ondes, plancha, machine à café, mini four, ...

Article 5

Le mobile home comporte les équipements suivants :

- Climatisation et chauffage.
- WIFI propre par satellite Nord Net gratuit.
- 1 Chauffe-eau à production permanente.
- 1 Télévision.
- 1 Plancha électrique.
- 1 four
- 1 four à micro-onde.
- 1 table de cuisson avec 4 feux alimentés au gaz.
- 1 frigidaire avec un petit congélateur.
- 1 équipement de cuisine et repas (voir liste jointe).
- 1 Place de parking privée.
- 2 vélos dont 1 vélo électrique.

Une liste plus complète peut vous être transmise.

Fait à Amiens en deux exemplaires le

Signature précédée par « Lu et approuvé »

Le bailleur

Le Locataire

Didier CARDON

.....

17 allée Le chevalier

.....

80090 Amiens

.....

dcardon80090@gmail.com

.....

.....Signature

Signature